

LISTE DES PIÈCES A FOURNIR

- Copie intégrale de l'acte de naissance de l'intéressé datant de moins de 3 mois
- Si vous êtes né à l'étranger, copie intégrale de l'acte de naissance, traduit par un traducteur assermenté, datant de moins de 6 mois
- Une pièce d'identité en cours de validité (copie dans le dossier + présentation de l'original lors du dépôt
- Justificatif de domicile. Si vous êtes hébergé chez une autre personne, vous devez fournir un justificatif de domicile de cette personne, la copie de sa carte d'identité et une attestation sur l'honneur rédigée par cette personne qui atteste que vous résidez bien chez elle. Vous pouvez utiliser un modèle d'attestation sur l'honneur.
- Production de l'ensemble des actes d'état civil devant être mis à jour à la suite du changement de nom :

Si vous êtes marié, copie intégrale de l'acte de naissance de votre époux(se) datant de moins de 3 mois

Si vous êtes marié, copie intégrale de votre acte de mariage datant de moins de 3 mois

Si vous êtes pacsé, copie intégrale de l'acte de naissance de votre partenaire datant de moins de 3 mois

Si vous avez des enfants, copie intégrale de l'acte de naissance de chacun de vos enfants datant de moins de 3 mois

Si vos enfants sont mariés, copie intégrale de l'acte de mariage de chacun de vos enfants datant de moins de 3 mois